

**DEPARTEMENT DE LA DROME
COMMUNE DE SAINT-BARDOUX
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers : En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 15
Quorum atteint

L'année deux mille vingt-quatre, le 26 février à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-BARDOUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur LARAT Etienne, maire, en présence des conseillers municipaux : PROD'HOMME Serge, CHEVALIER Hélène, GONIN Frédéric, Nicolas GUICHARD, LARAT Cyril, PERROT Paul, LE MEUR Hélène, DELENCRE Florian, GUERIN Freddy, Amandine BOUNIOL, PERCHE Stéphane, REY Christian.

Date de convocation : 16 février 2024

Date d'affichage : 16 février 2024

Absents représentés : COINTE Catherine représentée par Etienne LARAT, POUZIN Laurent représenté par Freddy GUERIN

Secrétaire de séance : GONIN Frédéric

N° 09-2024 – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Mme LE MEUR Hélène, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Mr Etienne LARAT, le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	0.00	11 366.40	0.00	120 916.30	0.00	132 282.70
Opérations de l'exercice	201 892.55	65 441.78	336 591.18	419 821.72	538 483.73	485 263.50
TOTAUX	201 892.55	76 808.18	336 591.18	540 738.02	538 483.73	617 546.20
Résultats de clôture	125 084.37	0.00	0.00	204 146.84	125 084.37	204 146.84
Reste à réaliser	96 106.00	92 650.00			96 106.00	92 650.00
TOTAUX CUMULES	297 998.55	169 458.18	336 591.18	540 738.02	634 589.73	710 196.20
RESULTATS DEFINITIFS	128 540.37	0.00		204 146.84		75 606.47

2° Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

La présente délibération sera exécutoire :

- A compter de la transmission complète au représentant de l'Etat
- Après l'accomplissement des mesures d'affichage et de publicité précitée.

Fait et délibéré les jours, mois et an susvisés.
Pour extrait conforme.

Le Maire
Etienne LARAT

